

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 2 juillet dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Prise en charge par la Ville des frais et honoraires d'avocat - contentieux :
 - Occupation par des gens du voyage des pelouses du front de mer.
 - Protection d'agents dans l'exercice de leurs fonctions - affaire Ville de Dieppe & I. LEGEAI - surveillance de stationnement - agression sur la voie publique
 - Ressources humaines - affaire Cyriaque MAUDUIT.
 - Occupation par des gens du voyage du stade Delaune.
 - Affaire Ville de Dieppe c/Quille-Cirmad et autres - bâtiment occupé par l'Ecole de Musique rue de la Barre - malfaçons.

- ↳ Prise en charge par la Ville de frais d'huissier - contentieux :
 - Occupation de terrains communaux par des gens du voyage.

- ↳ Prise en charge par la Ville de frais d'avoué - contentieux :
 - Affaire Ville de Dieppe c/Quille-Cirmad et autres - bâtiment occupé par l'Ecole de Musique rue de la Barre - malfaçons.

- ↳ Location-entretien de fontaines - pôle de services le Drakkar et service espaces verts Neuville lès Dieppe - avenants n°1 et 2 au contrat - titulaire : société Elis.

- ↳ Acquisition de consommables pour l'informatique et les télécopieurs - Lot 1 : acquisition de consommables divers - titulaire du marché : société Rover - montant : application d'une remise de 40% sur le catalogue général - Lot 2 : acquisition de papier pour traceurs et tireuse de plan - titulaire du marché : société Hélio Service - montant minimum : 12 916,80 € TTC - montant maximum : 50 710 €TTC - durée : un an renouvelable trois fois.

- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant :
 - Ecole Paul Bert - bénéficiaire : Mme COCULA Michèle - montant du loyer mensuel : 381 €.
 - Ecole Boudier - bénéficiaire : M. MARCHAND Alain - avenant n°2 à la convention d'occupation initiale - correctif valeur indice INSEE.

- ↳ Acquisition de mobilier scolaire et de restauration - avenants n°1 et n°2 au marché initial - titulaire du marché : société CAMIF - montant de l'avenant n°1 : 546 €TTC - avenant n°2 : réduction du coût du marché : 2 642,89 €TTC -.

- ↳ Convention d'occupation d'un local bâtiment "Les Tourelles" - bénéficiaire : association Voiles 2000 - durée : un an renouvelable par tacite reconduction - montant du loyer mensuel : 92 €.

- ↳ Fourniture de petit matériel informatique :
 - Lot 2 : périphériques d'image - titulaire du marché : société Quadria - marché conclu pour l'année 2004 renouvelable trois fois - montant minimum : 239 €TTC - montant maximum : 956 €TTC.
 - Lot 3 et 5 : pièces pour PC et matériel réseau - éléments actifs - titulaire du marché : société Profil Informatique - marché conclu pour l'année 2004 renouvelable trois fois - montant minimum : 3 588 €TTC - montant maximum : 14 352 €TTC.
 - Lot 4 : matériel Wifi - titulaire du marché : société IBC Dialog - marché conclu pour l'année 2004 renouvelable trois fois - montant minimum : 239 €TTC - montant maximum : 956 €TTC.

- ↳ Stade Delaune - travaux de maçonnerie et de carrelage dans les vestiaires des terrains de football - titulaire du marché : entreprise Badie - montant du marché : 31 265,18 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au pôle de services "La Fontaine" - bénéficiaire : association ARFOS pour une formation à destination des familles d'accueil - durée : novembre et décembre 2004.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au pôle de services Camille Claudel - bénéficiaire : Maison Familiale Rurale - durée : 28 septembre et 17 décembre 2004 pour la formation d'aide à domicile et 3 janvier et 25 mai 2005 pour la formation sanitaire et sociale.
- ↳ Connexion de sites distants par mise en place de liaison laser, hertziennes ou boucle locale radio - titulaire du marché pour les lots 1 et 2 : société Comsys - lot 1 : liaison Hôtel de Ville-Château d'eau Vasarely - montant : 20 011 €TTC - lot 2 : liaison Hôtel de Ville-résidence Beau Site - montant : 20 597 €TTC - titulaire du marché pour les lots 3 et 4 : société PC Thelle - lot 3 : réseau des crèches - montant du marché : 56 466 €TTC et lot 4 : réseau des bibliothèques montant : 18 761 €TTC.
- ↳ Prestation musicale - spectacle plein air "les saltimbanques de l'impossible" le samedi 17 juillet 2004 - coût du spectacle : 800 €TTC.
- ↳ Emprunt Caisse d'Epargne - montant maximum : 1 500 000 € - durée : 15 ans - taux fixe : 4,31 % - objet : financement du programme d'investissement 2004 de la Ville de Dieppe.
- ↳ Fourniture et livraison de deux camions grues et bennes - lot 1 : fourniture de deux châssis cabine - lot 2 : fourniture de deux grues et bennes - titulaire du marché : société Rédélé Ivéco - montant du marché pour le lot 1 : 65 241,80€TTC - pour le lot 2 : 57 994,04 €TTC.
- ↳ Ecole Desceliers - travaux de réhabilitation - remplacement de menuiseries extérieures - titulaire du marché : Sabot Prieur - montant du marché : 73 532,47 €TTC.
- ↳ Gymnases Léon Rogé et Achille Desjardins - lot 1 : travaux d'électricité - titulaire du marché : Cégélec SDEM - montant : 29 046,06 €TTC - lot 2 : travaux de plomberie - titulaire du marché : entreprise Pasqualotto - montant : 10 532,57 €TTC.
- ↳ Mise en place d'un réseau interne au Château Musée - titulaire du marché : société Comsys - montant total du marché : 20 912,24 €TTC.
- ↳ Mise à disposition temporaire de locaux espaces annexes de la station balnéaire - bénéficiaire : association "Le Petit Théâtre d'Alexis" - durée : du 30 juillet au 3 septembre 2004 - mise à disposition à titre gratuit.
- ↳ Achat de fournitures électriques pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : société Nollet - montant minimum : 65 780 €TTC - montant maximum : 263 120 €TTC
- ↳ Fourniture et livraison d'un petit véhicule à benne basculante et relève conteneurs d'ordures ménagères - titulaire du marché : société Rédélé Iveco - montant du marché : 27 149,20 €TTC.
- ↳ Achat d'une fourgonnette GPL et d'un fourgon tôlé - titulaire du marché : société Renault Rédélé - montant du marché : 31 607,61 €TTC.

- ↳ Fourniture et installation de jeux pour enfants dans les parcs et espaces verts dieppois - lot n°1 : fourniture et pose de jeux en bois - titulaire du marché : société CITEC Environnement - montant minimum : 119 600 €TTC - montant maximum 191 360 €TTC - lot n°2 : fourniture et pose de jeux en bois peint - titulaire du marché : société Raynaud - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 71 760 €TTC.
- ↳ Fourniture et livraison d'un véhicule de tourisme 2 portes GPL - titulaire du marché : société Renault Rédélé - montant du marché : 8 481,50 €TTC.
- ↳ Conventions d'occupation de la salle Albert Legras - occupation à titre gratuit - bénéficiaires :
 - Association Bel Air - action d'insertion sociale pour les bénéficiaires du RMI et accompagnement scolaire
 - Association sportive et culturelle turque - cours de langue turque en direction des enfants des collègues
- ↳ Conventions d'occupation préau Pierre Curie - occupation à titre gratuit - bénéficiaires :
 - Association Bel Air - répétition du groupe des majorettes "les Stapélies"
 - Amicale laïque de Neuville lès Dieppe - organisation de séances de gymnastique
- ↳ Fourniture et livraison d'un véhicule polybras 6 tonnes - titulaire du marché : société Renault Trucks Sodica - montant du marché : 43 295,20 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Pôle Ressources Santé - bénéficiaire association "Alcool assistance de la Croix d'or de Normandie" - durée : un an à partir d'août 2004 renouvelable par avenant.
- ↳ Tarification des restaurants scolaires - année 2004/2005.
- ↳ Analyse et définition des différents scénarios envisageables pour le traitement des ordures ménagères de Dieppe - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - titulaire du marché : cabinet PRIM - montant du marché : 28 137 €TTC.
- ↳ Emprunt Société Générale - prêt à taux fixe - montant : 1 500 000 € - durée : 15 ans - taux : 4,20 % - objet : financement programme d'investissement 2004 de la Ville.
- ↳ Emprunt Société Générale - prêt multi-index à décaissement échelonné - montant : 1 500 000 € - objet : financement programme d'investissement 2004 de la Ville.
- ↳ Construction d'une mairie annexe au Val Druel - marché en 5 lots -
 - Lot 1 : démolitions/maçonneries - titulaire du marché : société Denis - montant : 15 673,28 €TTC.
 - Lot 2 : menuiseries extérieures - titulaire du marché : société SIB Vascart - montant : 10 079,89 €TTC.
 - Lot 3 : menuiseries intérieures/plafonds suspendus - titulaire du marché : société Sabot Prieur - montant : 11 288,09 €TTC.
 - Lot 4 : électricité - titulaire du marché : société Acerel - montant : 7 768,02 €TTC.
 - Lot 5 : peinture/revêtement de sols - titulaire du marché : société GM Rivière - montant : 6 846,40 €TTC.
- ↳ Location-entretien d'une fontaine à eau - service espaces verts/voirie centre ville - avenant n°3 au contrat initial - titulaire du contrat : société Elis - durée : jusqu'au 31 décembre 2004.

- ↳ Achat bois et panneaux pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire : entreprise Lefebvre matériaux - montant du marché : application des prix du bordereau - durée : un an.
- ↳ Achat et duplication de clés pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : société Carlton - montant minimum : 2 392 €TTC - montant maximum : 9 568 €TTC - durée : un an.
- ↳ Achat de matériaux de construction et de couverture pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : entreprise Lefebvre Matériaux - montant minimum : 23 920 €TTC - montant maximum : 95 680 €TTC - durée : un an.
- ↳ Achat et façonnage de vitrerie et miroiterie pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : établissements Marchand - montant minimum : 7 176 €TTC - montant maximum : 28 704 €TTC - durée : un an.
- ↳ Fourniture de bulbes pour massifs - titulaire du marché : société Marcanterra - montant du marché : 11 452,03 €TTC - durée : un an.
- ↳ Achat de peintures et de revêtements de sols et murs pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : société La Seigneurie - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 71 760 €TTC - durée : un an.
- ↳ Achat de matériaux de métallerie pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : société Lepage & Caron - montant minimum : 11 960 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC - durée : un an.
- ↳ Achat de fournitures et matériels de plomberie et d'équipements sanitaires pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : entreprise Brossette-Boulay - montant minimum : 23 920 €TTC - montant maximum : 95 680 €TTC - durée : un an.
- ↳ Achat de fournitures de quincaillerie, outillage et matériels électroportatifs pour le bâtiment - marché à bons de commande - titulaire du marché : société Fim Leveau - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 71 760 €TTC - durée : un an.
- ↳ Eglise Saint Jacques et Saint Rémy - nettoyage biannuel des toitures, chêneaux et façades - titulaire du marché : société Normandie Rénovation - montant du marché : 14 064,96 €TTC - durée : un an.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services**

de la ville de Dieppe

**Désignation d'un représentant de la Ville de Dieppe au Conseil
d'Administration du Centre Hospitalier de Dieppe en remplacement
de M. Pierre Hamel**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal désignait les représentants de la Ville de Dieppe au Conseil d'Administration de l'Hôpital de Dieppe.

Siègent à ce Conseil d'Administration :

- M. le Maire, Président de droit,
- et trois Conseillers Municipaux : M. Pierre Hamel, M. Hubert Vergnory, Mme Marie-Claude Bellenger.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, un nouveau représentant de la Ville de Dieppe en remplacement de M. Pierre Hamel, démissionnaire de cette fonction d'Administrateur.

Candidate présentée par la majorité : Mme Monique Cotigny

Candidat présenté par le groupe communiste : M. Christian Cuvilliez.

Après vote au scrutin majoritaire, est élue par 27 voix :

Mme Monique Cotigny

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Renouvellement de l'ouverture de crédit

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la signature avec la Caisse d'Epargne de Haute Normandie d'une convention d'ouverture de crédit pour un montant de 2 287 000 € .

Cette convention arrivant à son terme, la Caisse d'Epargne, la Société Générale, Dexia CLF Banque, le Crédit Lyonnais, le Crédit Agricole de Normandie et le Crédit Industriel de Normandie ont été contactés pour procéder à la renégociation financière de ce contrat.

Le crédit Industriel de Normandie et le Crédit Lyonnais n'ont pas répondu à notre demande. La Caisse d'Epargne propose un produit innovant qui permet une grande souplesse de gestion, mais les frais financiers restent trop élevés. Les autres propositions présentent certaines similitudes mais l'offre de Dexia CLF Banque, malgré des frais de mise en place plus élevés que pour les autres établissements, est la plus avantageuse au niveau de la marge proposée qui est à 0,07 %.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour la mise en place au 1^{er} octobre 2004 d'un contrat avec Dexia CLF Banque et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : Pour réguler son fonds de roulement, la Ville de Dieppe décide de conclure avec Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 287 000 € dans les conditions ci-après définies :

Montant	2 287 000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêts	EONIA ou Euribor 1 mois
Marge majorant les index	0,07 %
Durée tirage	Un mois pour tirages / Euribor
Montant minimum tirage	75 000 €
Décompte des intérêts	Exact/360 Jours
Paiement des intérêts	mensuel
Commission d'engagement	380 €

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention d'ouverture de crédit Dexia CLF Banque.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 7 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise - avenant n°2 à
la demande de garantie d'emprunt : concession d'aménagement du
lotissement du Golf**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 37

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 juin 2000, la Ville de Dieppe accordait à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) sa garantie partielle représentant 80 % d'un emprunt de 609 796,07 €. A cette somme, sont venus s'ajouter par délibération en date du 30 janvier 2003 les intérêts dus au 31 juillet 2002 soit 23 600,29 € portant ainsi le capital restant dû à 633 396,36 €. Cet emprunt a été contracté par la SEMAD pour financer l'opération de concession d'aménagement du lotissement du Golf.

La SEMAD a sollicité de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie le report de l'échéance du 31 décembre 2003 d'un montant de 659 575,86 € pour au plus tard le 31 décembre 2006.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe renouvelle sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 527 660,69 € représentant 80 % de l'emprunt n°2 0099099 00 d'un montant de 659 575,86 € décomposé comme suit : 633 396,36€ pour le capital augmenté de la somme de 26 179,50 € représentant les intérêts capitalisés au 31 décembre 2003.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne de Haute Normandie sont les suivantes :

- Montant659 575,86 €
- Durée.....3 ans au plus tard le 31/12/2006
- Index.....T4M + marge 0,27 %
- Echéances.....annuelles
- Amortissement.....au plus tard in fine
- Commission de mise en place0,10 % du montant refinancé

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur l'Adjoint Délégué à signer en sa qualité de garant l'avenant n°2 au contrat de prêt n°2 0099099 00 qui sera signé entre la Caisse d'Epargne de Haute Normandie et la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Demande de subvention à l'Agence Nationale pour la Rénovation
Urbaine (ANRU)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux objectifs de la convention-cadre du contrat de ville 2000-2006, la Ville de Dieppe en partenariat avec les bailleurs sociaux Sodineuf Habitat Normand et OPAC de la Seine-Maritime, envisage un programme d'actions et d'opérations de rénovation urbaine à conduire dans le périmètre des deux zones urbaines sensibles / zones de redynamisation urbaine de Neuville-Nord et du Val Druel.

Ce programme, élaboré dans le cadre des travaux des comités de pilotage inter-institutionnels mis en place spécifiquement dans chacun de ces quartiers, s'appuie sur les études urbaines et sociales conduites par les cabinets d'études et sur les plans d'architectes dûment missionnés. Il sera mis en œuvre à partir de l'année 2005 et s'échelonnera jusqu'en 2008. Pour la Ville de Dieppe, le programme prévisionnel s'élève à un total de 26 233 291 € HT, se décomposant ainsi :

- programme d'équipements et d'espaces publics dans la ZUS de Neuville-Nord,
 - 20 050 012 € H.T., dont une première phase à engager avant fin 2006 pour 12 772 412 € H.T.,
- programme d'équipements et d'espaces publics dans la ZUS du Val Druel,
 - 6 183 279 € H.T., dont une première phase à engager avant fin 2006 pour 2 528 000 € H.T.,
- actions d'ingénierie à engager en 2005 et 2006, 230 000 €.

Pour en permettre la réalisation, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le phasage du programme d'actions et d'opérations à réaliser dans les zones urbaines sensibles de Neuville-Nord et du Val Druel, ainsi que le dossier de demande de subvention à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions liées à ce projet auprès du FEDER et des différentes Collectivités territoriales concernées, notamment le Conseil Régional de Haute-Normandie, le Conseil Général de la Seine-Maritime, et de signer les conventions de financement y afférentes,

3°) de missionner M. le Député-Maire pour conduire les négociations avec l'Association Foncière Logement, dans le cadre des contreparties à envisager en vue de l'équilibre financier des opérations de démolition - reconstruction et de la production de logement intermédiaire dans les zones urbaines sensibles,

4°) de créer un poste de chargé de mission « animation des projets de quartier et insertion par l'habitat » au sein de l'équipe opérationnelle du contrat de ville, en vue d'accompagner le projet dans ses aspects sociaux et de mettre en œuvre la concertation et la participation des habitants, et d'en solliciter le co-financement auprès de l'ANRU et du Conseil Régional,

5°) d'assurer en interne ou au moyen d'une mission externe, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à envisager en commun pour la Ville et les bailleurs sociaux concernés, afin de garantir l'opérationnalité et la coordination du programme de travaux, et d'en solliciter le co-financement auprès de l'ANRU et du FEDER.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Subvention exceptionnelle à la Maison Jacques Prévert pour l'édition
d'un compact-disc à la ludothèque Camille Claudel**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des activités partagées parents / enfants à la ludothèque Camille Claudel, la structure Maison Jacques Prévert a initié pendant l'année scolaire qui vient de se terminer, à titre expérimental, un atelier « comptines parents-enfants » qui a concerné 35 parents et 40 enfants du Val Druel.

L'adhésion des familles au projet, l'échange interculturel qui s'est naturellement instauré et la qualité artistique du travail, soutenu par un groupe musical semi-professionnel, ont abouti à la production d'un compact-disc intitulé « Koutou-Koutou » tiré à une centaine d'exemplaires.

Le surcoût de dépense généré par la réalisation de ce CD, qui n'avait pas été prévue initialement dans le déroulement de l'activité, s'élève à 1 500 €.

Afin de soutenir cette initiative, qui se poursuivra lors de la prochaine année scolaire par la mise en place d'un atelier régulier « chants traditionnels, berceuses et comptines » intégré dans le budget des activités partagées parents / enfants de la ludothèque Camille Claudel, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Maison Jacques Prévert, à imputer au 824 – 6574 – 378.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

"Bouge ton été 2004" - actions fédératrices

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de Bouge ton Eté, la Ville de Dieppe et ses partenaires (Maisons de jeunes, centres sociaux, ...) ont organisé le 23 juillet et le 27 août 2004 deux raids en centre ville avec les épreuves suivantes : canoë dans les bassins du port, jeux en bois surdimensionnés sur le parvis de la Mairie, karting à pédales et VTT sur le front de mer, parcours « accro-branches » au domaine Les Roches et course d'orientation (pour découvrir à l'aide d'énigmes les lieux historiques et culturels de la ville). Ces deux manifestations ont été précédées d'une phase de préparation avec notamment des séances de canoë et de VTT organisées par le Service municipal des sports.

Le raid du 27 août s'est terminé par une démonstration de hip-hop et un concert avec un groupe de jeunes dieppois encadré par l'Ecole de Musique et de Danse.

Ces manifestations, ouvertes aux jeunes âgés de plus de 11 ans, ont pour objectifs de permettre à ceux qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités de loisirs et d'encourager l'investissement effectif des jeunes dans des activités. Elles visent à favoriser également les rencontres inter-quartiers.

Ce projet est mis en place dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances et bénéficie du soutien de l'Etat (5 600 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe (3 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer le contrat d'objectifs avec la CAF de Dieppe,
- à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 et 7478 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition du matériel lumière et son pour la salle de spectacles
du Drakkar**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du projet d'aménagement de la salle de spectacles du Drakkar, qui sera réalisé pendant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2005, il convient de prévoir l'acquisition du matériel lumière et son adapté aux futurs aménagements.

Le coût estimatif du matériel de sonorisation, comprenant un ensemble d'enceintes, d'amplificateurs, les contrôleurs, lyres d'accroche, barres de fixation, câbles, boîtiers, pieds de micro et micros, perches télescopiques, lecteur-enregistreur, lecteur-CD, s'élève, en fonction du coût moyen des devis, à environ 30 800 € HT.

Le coût estimatif du matériel d'éclairage, comprenant un ensemble de projecteurs, de lampes, crochets, câbles, fiches, un pupitre à mémoire, différentes fournitures, un escabeau, une tour hiway avec stabilisateur, des blocs portables de gradateurs digitaux, la protection des circuits, s'élève, en fonction du coût moyen des devis, à environ 59 000 € HT.

Cette opération sera normalement inscrite au budget 2005 de la ville de Dieppe ; pour autant, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Conseil Général

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Subvention exceptionnelle à l'Association Loisirs Amitiés du Val Druel

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que depuis avril 2003, l'association « Loisirs Amitiés du Val Druel » entraîne régulièrement au football, tous les dimanches matin, entre 40 et 50 jeunes du quartier, âgés de 6 à 18 ans.

Cet été, l'association organise une série de manifestations exceptionnelles qui contribuent à l'animation du quartier :

- le jeudi 19 août, tournoi de football, de 10h à 17h, ouvert à une soixantaine de jeunes,
- du 9 au 31 août, animations bi-hebdomadaires à l'atelier multimédia du pôle de services Camille Claudel avec le championnat de ligue 1 de football, pour des groupes de 6 jeunes,
- le dimanche 29 août, concours de boules pour jeunes de 7 à 13 ans, sur le terrain de boules du Val Druel
- le dimanche 26 septembre après-midi. : matches adultes (féminins-masculins).

Toutes ces manifestations viennent en soutien des initiatives municipales développées à partir du pôle de services.

Afin d'aider l'association à les mettre en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à « Loisirs Amitiés du Val Druel » une subvention exceptionnelle de 200 € à imputer au chapitre 824/6574/378.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification n°2004/2 du tableau des postes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que les Commissions Administratives Paritaires réunies les 3 et 10 juin 2004 ont été consultées sur les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour l'année 2004, conformément aux dispositions du Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Aussi, afin de permettre la nomination dans leurs grades d'avancement des agents concernés et de tenir compte des divers mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année 2004 ou à intervenir, il est proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit le tableau des postes du personnel communal :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Cadre d'emplois	Grade	Situation au 1.07.2004
Attachés territoriaux	Directeur territorial	+2
	Attaché Principal 1 ^{ère} Classe	-1
	Attaché Principal 2 ^{ème} Classe	-1
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	+2
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint administratif	-2
Agents Administratifs territoriaux	Agent administratif Qualifié	+2
	Agent administratif	-2

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

Cadre d'emplois	Grade	Situation au 1.07.2004
Agents de Police Municipale	Brigadier chef	+3
	Gardien Principal de Police	-3

FILIERE SOCIALE :

Cadre d'emplois	Grade	Situation au 1.07.2004
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	-2

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

Cadre d'emplois	Grade	Situation au 1.07.2004
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	+1
Infirmiers territoriaux	Infirmière de classe normale	+1
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture en chef	+1
	Auxiliaire de puériculture Principale	-1

FILIERE CULTURELLE :

Cadre d'emplois	Grade	Situation au 1.07.2004
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	+1
Assistants territoriaux Qualifiés de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant Qualifié de Conservation Hors Classe	-1
Assistants territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de Conservation 1 ^{ère} Classe	+1
	Assistant de Conservation 2 ^{ème} Classe	-1
Agents territoriaux Qualifiés du Patrimoine	Agent Qualifié 2 ^{ème} Classe	+1
Agents territoriaux du Patrimoine	Agent du Patrimoine 2 ^{ème} classe	-1

FILIERE TECHNIQUE :

Cadre d'emplois	Grade	Situation au 1.07.2004
Techniciens Supérieurs territoriaux	Technicien Supérieur	-1
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise qualifié	+1
	Agent de Maîtrise	-1
Agents de salubrité territoriaux	Agent salubrité en Chef	+1
	Agent salubrité Principal	-1
	Agent salubrité Qualifié	+1
	Agent de salubrité	+1
Agents Techniques territoriaux	Agent Technique en chef	+1
	Agent Technique Qualifié	+4
	Agent Technique	-4
Conducteurs territoriaux	Conducteur	+1
Agents d'entretien territoriaux	Agent d'entretien qualifié	+9
	Agent d'entretien	-12

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'élus municipaux à
Newhaven - commémoration du raid anglo-canadien du 19 août 1942**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre des cérémonies officielles commémorant le raid anglo-canadien du 19 août 1942, MM. Pierre Hamel, Adjoint au Maire, Robert Gruel, Conseiller Municipal délégué et Mme Jacqueline Svreck, Conseiller Municipal se sont rendus à Newhaven (Grande Bretagne), afin de représenter la Ville de Dieppe lors des différentes manifestations.

Les frais de déplacement correspondants (billets Transmanche, restauration), représentent une somme de 112,65 €.

Ces sommes ont été prévues au budget primitif ; toutefois, en conformité avec le décret 92.1123, le Conseil Municipal doit accepter la prise en charge de l'ensemble de ces frais.

La dépense sera imputée, comme prévu, au BP 2004 - Fonction 024 - Nature 6232.004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Déplacement à Dieppe Canada d'élus municipaux du 5 au 10 août 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre des cérémonies officielles commémorant le raid anglo-canadien du 19 août 1942, MM. Edouard Leveau, Député-Maire de la Ville de Dieppe, Maurice Lemasson, Maire-Adjoint, chargé des Travaux et Mme Annie Ouvry, Maire-Adjoint, chargée des Affaires Culturelles se sont rendus à Dieppe (Canada) afin de représenter la Ville de Dieppe lors des différentes manifestations.

Les frais de déplacement et d'hébergement représentent une somme de 2 638,36 dollars canadiens, soit 1 669,85 €, auxquels s'ajoute le coût de l'achat des billets d'avion.

Ces sommes ont été prévues au budget primitif ; toutefois, en conformité avec le décret 92.1123, le Conseil Municipal doit accepter la prise en charge de l'ensemble de ces frais.

La dépense sera imputée, comme prévu, au BP 2004 - Fonction 024 - Nature 6232.004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession de biens immobiliers communaux sis Parc d'activité du Talou
au profit de la SARL "Carpe Diem"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de bâtiments industriels sis Parc d'activités du Talou, d'une superficie totale de 397 m², cadastrés section AT n°120 et constituant les lots 122, 123 et 124 de la Copropriété du Talou.

Monsieur Patrick BIA a manifesté à la Ville son intention d'acquérir ces locaux afin de pouvoir développer l'activité des entreprises de fabrication et de fournitures industrielles dont il a la gérance, logées dans des bâtiments attenants aux dits locaux. Il a transmis une proposition de prix supérieure à l'estimation des Domaines.

Vu l'estimation des Domaines actualisée au 13 juillet 2004 estimant la propriété à 100 € le m²,

Vu la proposition de la SARL « Carpe Diem » effectuée sur la base d'un prix global et forfaitaire de 42 000 € HT, les frais, droits et honoraires étant pris en charge par l'acquéreur,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession des bâtiments constituant les lots n°122, 123 et 124, d'une contenance totale de 397 m², au prix de 42 000 € H.T.,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer tous les documents afférents à la régularisation de cette affaire, notamment l'acte authentique de vente à établir devant notaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Participation de la Ville de Dieppe au Salon Mit'International 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le Salon Mit'International se tiendra du 20 au 23 octobre prochain à Paris. Considérant l'impact de ce salon des autocaristes et tour-opérateurs mondiaux, la Ville de Dieppe et le Pôle de Développement touristique de Dieppe ont choisi de renouveler leur participation à cet événement en étant présents dans un stand de 12 m² sous la bannière « Dieppe Environs ».

Pour des questions pratiques imposées par l'organisateur, cette participation, estimée à 5 813 € TTC (location du stand équipé et frais annexes), est engagée par l'Office de Tourisme de Dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire :

- à passer une convention de partenariat technique et financier avec l'Office de Tourisme de Dieppe,
- et à verser à l'Office de Tourisme la quote-part restant à supporter par la Ville, une fois déduites les participations des prestataires privés invités à présenter leur établissement ou équipement sur le stand, cette quote-part résiduelle municipale étant fixée à 2 500 € au maximum.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Réhabilitation de la piscine Coubertin dite "Iris" - actualisation du coût global de l'opération et de son plan de financement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'instruction de la demande de fonds structurels européens, il convient d'actualiser le coût final de l'opération de réhabilitation de la piscine Iris sise rue Pierre de Coubertin dans le quartier Neuville nord et le plan de financement correspondant.

Ainsi, à l'issue des travaux, le montant global des travaux s'élève à 929 588 € HT (1 111 787 € TTC) et le nouveau plan de financement s'établit ainsi :

- Conseil Régional (obtenu)	201 839 €
- Conseil Général (obtenu)	381 869 €
- Objectif 2 FEDER (sollicité)	159 963 €
- Ville de Dieppe	185 917 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouveaux montants de travaux et plan de financement,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer tous les documents permettant la bonne réalisation de cette affaire, notamment la convention à intervenir avec l'Etat pour l'obtention de fonds européens.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 7 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - formation des guides-conférenciers
Subvention DRAC 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin de garantir la qualité du label « Ville d'Art et d'Histoire », les guides-conférenciers, déjà agréés en anglais, doivent nécessairement, de manière assidue, se former, acquérir de nouvelles connaissances en histoire de l'art, en architecture, sur le patrimoine national et régional, mais aussi se perfectionner pour répondre à un public toujours plus exigeant.

Pour soutenir ces actions de formation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par courrier en date du 4 mai 2004, a décidé d'attribuer une subvention à hauteur de 2 500 € sur le chapitre 43.30.30 « formation continue des guides-conférenciers ».

Le coût total des journées de formation est estimé à 3 178 €, soit :

- - Part DRAC : 2 500 € (78,67 %)
- - Part Ville de Dieppe : 678 € (21,33 %)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1 / de solliciter l'attribution de la subvention DRAC pour les actions détaillées en annexe,
- 2/ d'autoriser M. le Député Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - actions année 2004 - demande de subvention DRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 4 mai 2004, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie a décidé d'octroyer à la Ville de Dieppe une subvention de 11 000 € afin d'assurer les actions portées par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2004.

Les actions entrant dans le cadre de cette subvention sont :

- les conférences « mardis de Château-Michel », de novembre 2004 à mai 2005 (6 séances)
- coût estimé : 3 378 € TTC

- la réalisation d'une brochure « Raconte-moi Dieppe » : présentation du service éducatif (4 pages)
- coût estimé : 3 767,40 € TTC

- la réalisation d'une brochure thématique « Dieppe au temps de Louis XIV » pour le service éducatif
- coût estimé : 3 316,26 € TTC

- la réalisation d'une exposition (13 panneaux) « l'eau des villes : Dieppe », sur le réseau d'adduction d'eau à Dieppe, du Moyen-Age au XX^e siècle
 - exposition présentée par le service régional de l'inventaire, le service régional de l'archéologie DRAC de Haute-Normandie et la Ville de Dieppe, lors des Journées du Patrimoine.
 - réalisation : 1 227,36 € TTC

- la réalisation d'affiches « Laissez-vous conter Dieppe » au format Decaux : 2 000 € TTC.

Soit un total de 13 689,02 € TTC.

Il reste donc à la charge de la Ville de Dieppe 2 689,02 € (19,64 %).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1/ de solliciter pour le financement de ces actions, l'attribution de la subvention DRAC,

- 2/ d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - ateliers du patrimoine - accueil d'une
classe culturelle transplantée - demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 29 avril 2004, le Conseil Municipal validait le projet d'accueil d'une classe culturelle transplantée, action portée par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire de la Ville, pour laquelle la DRAC accordait une subvention calculée sur la base d'un taux horaire de 47,26 €, soit 897,94 € correspondant aux heures d'intervention des guides conférenciers.

A ce jour, suite aux contacts pris auprès des Services de la DRAC, dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention, il s'avère que ladite subvention est à partager entre le Collège Jean Lecanuet de Rouen et la Ville de Dieppe.

De ce fait, sur conseil de la DRAC et afin de percevoir cette subvention, le calcul du montant de l'attribution se baserait sur la tarification appliquée au « groupe scolaire », soit 60 € par séance.

Aujourd'hui, il convient donc de préciser que le montant de la subvention s'élève à 300 € (5 séances x 60 €) contre 897,94 € initialement prévus.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réseau des bibliothèques-ludothèques - préfiguration du Contrat Ville
Lecture - actions 2004 - demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'à l'occasion de la mise en place d'un Contrat Ville Lecture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par courrier en date du 7 mai 2004, a informé la Ville de la décision du Préfet de Haute-Normandie d'octroyer une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2004.

Les actions entrant dans le cadre de cette subvention sont :

- « Graine de lecteurs » : action qui s'est déroulée sur l'année scolaire 2003/2004, à destination des enfants de 12 classes de CM2 des écoles élémentaires de Dieppe dans le cadre d'un partenariat actif lecture publique / Education Nationale afin de sensibiliser les enfants au plaisir de lire et lutter contre l'échec scolaire.
- Le coût s'est élevé à 7 308 € TTC.

- Journée de formation intitulée « *les images de la littérature de jeunesse et leur rapport au texte* » à destination des professionnels du livre et de la petite enfance dans le cadre de la sensibilisation précoce aux histoires et aux images des livres de jeunesse. Cette action se déroulera dans le cadre de « lire en fête 2004 », le jeudi 14 octobre 2004.
- Le coût est estimé à 3 630 € TTC.

- soit un coût total de 10 938 € TTC

Pour abonder le financement de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'attribution de la subvention DRAC pour lesdites actions,
- et d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir - acquisition d'une
affiche - demande d'intervention du Fonds Régional d'Aide aux
Bibliothèques - FRAB**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Rapporteur : Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire.

Il est exposé que la Directrice de la Médiathèque Jean Renoir a fait procéder, pour le compte de la Ville en accord avec l'Adjointe à la culture, à l'acquisition suivante :

- une affiche Chemins de Fer de l'Ouest « plage la plus voisine de Paris » de format 106 x 63,8 cm, pour un montant de 1 024,66 € TTC (frais compris).

Compte tenu de l'intérêt qu'elle représente pour l'accroissement des collections du Fonds Ancien et Local, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer cette acquisition,

2°) de solliciter pour son financement, l'intervention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques,

3°) d'autoriser M. le Député Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Tarifs 2004 - revalorisation des tarifs des accueils pré et post scolaires
en maternelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les tarifs 2004 des services publics ont été adoptés par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2003. Celle-ci prévoyait la reconduction des tarifs des accueils pré et post scolaires jusqu'au 30 Juin 2004.

Conformément aux orientations précédemment définies (inflation hors tabac de 1,5 %), il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser ces tarifs à hauteur de 1,5 %, à compter du 1^{er} septembre 2004.

Le tableau ci-joint présente le barème mensuel appliqué aux familles au vu du critère « allocataire » ou « non allocataire » de la Caisse d'Allocations Familiales.

La participation des familles est recherchée à terme échu et établie sur quittancier

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ 7 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Ouverture d'un accueil post scolaire - Ecole élémentaire Sévigné

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par le biais d'une enquête réalisée par les parents d'élèves, 19 familles expriment le souhait que la Ville réponde à leur besoin de garde en organisant un accueil périscolaire à l'école Sévigné, à compter de la rentrée prochaine..

A ce jour, 11 familles ont confirmé leur demande en procédant à l'inscription de leur enfant ; 9 ont besoin d'un accueil le soir, 2 de celui du matin. Pour ces derniers, il peut être envisagé que les familles les inscrivent à l'accueil Blainville - Richard Simon, à charge pour le personnel communal en poste sur le site de les accompagner à l'école Sévigné à 8 h 25.

La dépense couvrant les frais de personnel s'élève à 2 883 € pour l'année scolaire.

Sous réserve de la confirmation de 15 enfants inscrits le soir, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assurer la garde des enfants, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h à compter du 2 septembre 2004,
- de faire encadrer les enfants par une animatrice assurant déjà le temps du midi,
- de demander aux familles une participation forfaitisée à 21 € par mois,
- de nommer l'animatrice responsable, régisseur adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 7 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Restauration du bras sud du transept de l'église Saint Jacques -
convention financière avec la Direction Régionale des Affaires
Culturelles de Haute Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE , Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7) , Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restauration du bras sud du transept de l'église Saint-Jacques dont les travaux de la tranche ferme devraient s'achever en fin d'année, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie (DRAC) nous propose de prévoir, dès à présent, le financement de la première tranche conditionnelle.

Elle nous propose également la signature d'une convention contenant les éléments suivants :

- l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux évalués à 700 000 € TTC,
- l'Etat s'engage à participer financièrement aux travaux pour une somme de 350 000 € TTC,
- la Ville de Dieppe s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation des travaux, la somme de 350 000 € TTC en deux versements selon l'échéancier suivant :
 - 175 000 € dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date d'émission du titre de perception,
 - 175 000 € dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'émission du titre de perception.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention liant la Ville de Dieppe et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie,
2. de solliciter, auprès du Conseil Général, une subvention pour la réalisation de ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Traitement des fumées - avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention par le Conseil Général

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Général de Seine-Maritime et la Ville de Dieppe ont signé, le 14 janvier 2002, une convention relative à la subvention d'un montant de 864 690,83 € accordée par le Département pour la réalisation d'un traitement des fumées de l'UIOM de Dieppe.

Cette convention prévoyait la possibilité pour la ville de Dieppe de solliciter les versements jusqu'au 31 décembre 2003. Or, le chantier proprement dit a pris du retard suite, d'une part, à un incident de chantier et, d'autre part, à des opérations de mise en route opérationnelle plus longues que prévu. Ces retards cumulés font, par ailleurs, l'objet de pénalités vis à vis de l'entreprise et l'objet d'un contentieux pour ce qui est de l'incident de chantier. De ce fait la ville de Dieppe n'était pas en mesure de fournir l'ensemble des justificatifs indispensables à la clôture du dossier avant la date suscitée. La collectivité a donc sollicité auprès du Conseil Général une prorogation de la durée de validité de ladite convention.

L'avenant n°1 à la convention du 14 janvier 2002 a pour objet la prorogation de la durée de cette convention, toutes les dispositions non en contradiction avec cette prorogation demeurant intégralement en vigueur.

Une nouvelle prorogation de la durée de la convention ainsi que la modification des clauses concernant l'ensemble des documents à fournir pour prétendre au versement des second, troisième acomptes et solde de la subvention, soit 636 017,29 €, feront l'objet d'un avenant n°2 en cours de préparation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 14 janvier 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché à commandes de travaux d'entretien, réparations, rénovations
et aménagements de voirie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 27 mai 2004, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagements de voirie sur tout le territoire de la ville de Dieppe.

Dans le cadre d'un marché à bons de commande, il est nécessaire de fixer un minimum et un maximum en valeur ou en quantité selon l'article 71 du Code des Marchés Publics.

Le seuil minimal annuel est estimé à 625 000 € HT et maximal à 2 500 000 € HT.

Ce marché est reconductible 3 fois Le seuil pris en compte pour le déroulement de la procédure est de 4 x 2 500 000 € HT soit 10 000 000 € HT.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 4 juin 2004.

La commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 27 août 2004, et au vu du classement suivant l'application des points donnés en fonction des critères de sélection des offres a retenu l'entreprise Eurovia avec un rabais de 10 % applicable sur tous les prix du bordereau de prix du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché avec l'entreprise Eurovia.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Construction d'une structure Petite Enfance en centre ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'une structure Petite Enfance en centre ville.

Par délibération en date du 27 mai 2004, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert selon le dossier de consultation qui lui était soumis.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 juillet 2004. La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant TTC
1	Boutté	32 292,00 €
3	Delamotte Rameau	122 590,00 €
4	Marchand	99 201,02 €
5	Sabot Prieur	84 574,37 €
6	SGM	75 194,09 €
8	Abrisol	25 714,00 €
9	Rousseau	110 261,63 €
10	Manneville	91 800,61 €
11	Gamm	73 194,04 €
12	GM Rivière	34 215,94 €
13	Otis	33 846,80 €

Le lot n° 2, Gros Œuvre/ V R D vient d'être attribué par la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour à l'entreprise Givon pour un montant de 606 884,21 € TTC ; le lot 7 sera, quant à lui, attribué lors de la Commission qui se réunira le 27 septembre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. de confier la réalisation des travaux de la construction de la structure Petite Enfance en centre ville de Dieppe à :

Lots	Intitulés	Entreprises
1	Démolition	Boutté
3	Charpente/ Couverture/ Étanchéité	Delamotte Rameau

4	Menuiseries extérieures	Marchand
5	Cloisonnements/ isolation / plâtrerie	Sabot Prieur
6	Métallerie	SGM
8	Plafonds suspendus	Abrisol
9	Electricité / courants forts et faibles/ chauffage	Rousseau
10	Plomberie / sanitaires / V M C	Manneville
11	Carrelages / faïences / sols souples / sols coulés	Gamm
12	Peintures	GM Rivière
13	Ascenseur	Otis

2. d'autoriser M. le Député Maire à signer les marchés avec les entreprises Boutté, Delamotte Rameau, Marchand, Sabot Prieur, SGM, Abrisol, Rousseau, Manneville, Gamm, GM Rivière et Otis pour le lot qui les concerne.
3. d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché se rapportant au lot n° 2 "gros œuvre VRD" à l'entreprise retenue lors de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour, à savoir la société Givon pour un montant de 606 884,21 € TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Aménagement des espaces piétonniers Grande Rue - avenant 2 -
tranche 1 - lot 2 "réseaux divers"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 03.235 en date du 28 août 2003, la ville de Dieppe a confié au groupement d'entreprises Cégélec Sdem / Jean Lefebvre Normandie, dans le cadre de la 1^{ère} tranche du réaménagement et de la valorisation des espaces piétonniers et commerçants, la réalisation des réseaux divers pour un montant TTC de 378 719,92 €.

Au cours du chantier, divers travaux imprévus ou imprévisibles ont dû être exécutés et ont fait l'objet d'un avenant n° 1 approuvé en Commission d'Appel d'Offres du 3 mars 2004 et par le Conseil Municipal du 11 mars 2004.

Cet avenant, d'un montant de 35 006,32 € TTC, représentait une augmentation de 9,24 % du marché initial, portant ainsi le marché de 378 719,92 € à 413 726,24 €.

Or, des adaptations ont dû être exécutées en cours de chantier en fonction des autorisations accordées par les riverains et des difficultés rencontrées pour les passages de câbles en remontées aéro-souterraines. Elles concernent des déplacements de lanternes, coffrets, passages de câbles essentiellement et ont entraîné des modifications des quantités du marché initial comme suit :

a) quantités en plus :

1. démolition d'ouvrages non visibles (31,70 m3 au lieu de 5 m3)
2. démolition et réfection de revêtements en enrobés
3. câbles de tous types

b) quantités en moins :

1. tranchées de tous types
2. fourreaux de tous types

Le bilan des plus et moins values s'élève, en plus, à 6 828,26 € HT.

De même, a-t-il été réalisé un complément de réseau illumination et d'effacement du réseau basse tension rue Gustave Rouland entre la rue de l'Epée et la Grande Rue et la Grande Rue entre la Place Nationale et la rue Duquesne ainsi que rue Duquesne jusqu'à la rue du Haut-Pas.

Le coût de ces prestations supplémentaires s'élève, en plus, à 6 423,20 € HT.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève donc à 13 251,46 € HT ce qui représente 4,18 % du marché initial (316 655,45 € HT).

L'ensemble des avenants 1 et 2 s'élève à 42 520,96 € HT, soit 13,43 % d'augmentation du marché initial.

Le marché initial passe ainsi de 316 655,45 € HT à 359 176, 41 € HT soit 429 574,99 € TTC).

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 août 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 avec le groupement d'entreprises Cegelec-Sdem / Jean-Lefebvre Normandie (Eurovia).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Aménagement des espaces piétonniers Grande Rue - 2^{ème} tranche
Travaux supplémentaires
avenant 1 au lot 1 "aménagement de surfaces"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 04.009 en date du 19 janvier 2004, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Eurovia, dans le cadre du réaménagement et de la valorisation des espaces piétonniers et commerçants, la réalisation des travaux d'aménagement de surfaces, tranche 2, lot 1, pour un montant HT de 651 674,82 €, soit 779 403,08 € TTC.

Or, d'une part, des modifications des quantités du marché initial de travaux d'aménagement de surfaces et d'autre part, des prestations complémentaires au dit marché ont été réalisées en cours de chantier. Ces modifications et prestations complémentaires sont relatives aux adaptations de chantier dont les décisions ont été prises en réunion de chantier hebdomadaire. Ces adaptations ont pour principales origines des travaux d'assainissement et de mobilier urbain.

Par ailleurs, l'option n° 2 « plantations » a été retirée du marché en cours de chantier.

Les différences de quantités entre le marché et l'exécution portent principalement :

a - modifications des quantités du marché initial

quantités en plus :

démolitions	650,75 €
terrassements	2 375,56 €
assainissement (regard à grille, réalignement de regard, tampon d'habillage)	16 268,21 €
potelets fixes rues Rouland et Clieu	3 516,25 €
total des quantités en plus-value	22 810,77 €

quantités en moins :

revêtements de sol (briques et grès)	- 17 403,03 €
vitrine	- 159,00 €
travaux divers	- 118,33 €
option 2 plantations	- 11 670 €
total des quantités en moins-value	- 29 350,36 €

Soit un total en moins value de 6 539,59 €

b - prestations complémentaires

Les prestations complémentaires portent principalement sur des fournitures et des travaux d'assainissement (tampon d'habillage complémentaire, reprise de boîtes de branchement RP), divers travaux de préparation (dépose / repose de bornes amovibles), des demandes de fourreaux par la maîtrise d'ouvrage. Ce qui représente une somme globale de 18 235,60 €.

D'autre part, une plus-value est due à l'utilisation de grès de réemploi, la solution proposée par toutes les entreprises au moment de la remise des offres n'étant pas satisfaisante car reposant sur la fourniture de grès neufs en provenance des Indes. Ce surcoût est de 17 700 €.

Soit un total en plus value des prestations complémentaires de 35 935,60 €.

Le montant global de l'avenant n° 1 s'élève ainsi à 29 396,01 € HT en plus, soit 35 157,63 € TTC, représentant une augmentation de 4,5 % par rapport au marché initial qui passe ainsi de 651 674,82 € HT à 681 070,83 € HT soit 814 560,71 € TTC.

Sachant que l'ensemble de l'opération demeure dans l'enveloppe initialement prévue et affectée, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant 1 au marché n° 04.009 du 19 janvier 2004 avec l'entreprise Eurovia.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rue Isidore Bloch - travaux de voirie et d'éclairage public
Avenant n°1 au lot 1 "travaux de voirie"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que les travaux de réaménagement de voirie de la rue Isidore Bloch ont été confiés à l'entreprise Eurovia pour un montant de 212 766,61 € TTC conformément au marché sur appel d'offres n° 04.069.

Au cours du chantier, des travaux imprévisibles ont dû être réalisés sous les trottoirs pour conforter la sous-couche de fondation et assurer une pérennité de l'ouvrage.

Le montant de ces travaux imprévus s'élève à 7 229,72 € TTC représentant une augmentation de 3,39 % du montant initial du marché.

Un avenant n° 1 a été approuvé par la commission d'appel d'offres du 29 juillet 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Eurovia.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Avenant à la convention de fourniture de chaleur pour le Drakkar par
Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le chauffage du centre socio culturel « Le Drakkar » rue Aristide Briand à Neuville-lès-Dieppe est assuré par le réseau desservant le groupe « Bel Air » appartenant à Sodineuf Habitat Normand.

Une convention a été passée entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand le 7 février 2001 pour définir les modalités de remboursement de ces prestations.

Suite au nouveau contrat d'exploitation de chauffage passé par Sodineuf Habitat Normand avec l'entreprise Dalkia, les conditions économiques de fourniture de chauffage ont évolué. Sodineuf Habitat Normand propose donc à la Ville de passer un avenant n° 1 à la convention du 7 février 2001 pour modifier les articles 5 et 6 et ainsi tenir compte des nouvelles conditions des prix des prestations de l'article 10, afin de déterminer la durée de l'avenant.

Article 5 modifié :

P1	Fourniture d'énergie le M. Wh	23,43 € TTC valeur mai 2002
P2	Maintenance forfait annuel	979,00 € TTC valeur mai 2002
P3	Grosses réparations forfait annuel	624,00 € TTC valeur mai 2002
	Electricité chaufferie - estimation annuelle	221,45 € TTC valeur mai 2002

Article 6 modifié :

Révision du prix P1
Révision du prix P2
Révision du prix P3

Article 10 révisé :

La présente convention prend effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2002 et viendra à expiration, sauf résiliation anticipée, le 31 août 2011.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de fourniture de chauffage pour le Drakkar avec Sodineuf Habitat Normand.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention Ville/Dieppe Maritime/Inova/CFSP pour le rejet des eaux usées de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe, propriétaire de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, qui a confié son exploitation à la société Inova, se doit d'établir une convention pour les rejets d'eaux usées de l'usine à la station d'épuration, devenue propriété de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et dont l'exploitation est confiée à la CFSP.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention quadripartite Ville de Dieppe/ Dieppe Maritime / Inova / CFSP,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées
SA Rieter Automotive France**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par pétition en date du 23 mars 2004, La SA Rieter Automotive France dont le siège social est 1, Boulevard de Mantes à Aubergenville (78410), a sollicité auprès du Préfet l'autorisation de poursuivre l'exploitation de ses activités de fabrication de pièces à correction acoustique et isolation thermique et phonique implantées sur le territoire de la commune de Rouxmesnil Bouteilles (76370) - Zone Industrielle - Zone Rouge.

Cette exploitation est soumise :

- pour partie à déclaration :
 - emploi ou stockage de substances et préparations toxiques telles définies à la rubrique 1000, à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature ainsi que du méthanol soit d'une quantité maximale de 2,5 tonnes de catalyseurs toxiques,
 - installation de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés : 1 installation de débit de 2.5 m³/h,
 - installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables, emploi de démoulants dans des installations de mélange soit d'une quantité totale présente de 2 660kg,
 - stockages ou emploi de cires soit d'une quantité maximale présente de 0,75 tonne,
 - travail mécanique des métaux et alliages soit d'une puissance totale des machines installées de 92kW,
 - transformation de polymères, matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques, par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc) soit d'une quantité totale de matière traitée de 2 tonnes/j,
 - stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composé de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), stockage de polymères à l'état alvéolaire soit d'une quantité totale stockée de 1327m³,
 - stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composé de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), soit d'une quantité totale entreposée de 6299 m³,
 - combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167C et 322 B4 soit d'une puissance totale de 2,86 MW,
 - procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles soit d'une quantité totale de fluide caloporteur de 924 litres,
 - installation de réfrigération ou compression : utilisation de 2 compresseurs, de groupes de froid, d'un assécheur d'une puissance totale absorbée de 355,85 Kw.

- pour partie à autorisation :
 - stockage, emploi, fabrication industrielle, formulation et conditionnement de ou à base de substances et préparations toxiques particulières, Diisocyanate de totuylène soit d'une quantité maximale présente dans les installations de 36,65 tonnes,

- fabrication industrielle, emploi ou stockage de Diisocyanate de diphénylméthane, stockage de 31 tonnes en vrac dans une cuve de 0,6 tonne dans une mousseuse et dans les tuyauteries soit d'une quantité de 31,6 tonnes,
- transformation de polymères, matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression soit d'une quantité totale de matière traitée de 10,824 tonnes/j.

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité, par courrier préfectoral en date du 24 juin 2004, à émettre un avis sur cette demande de poursuite d'exploitation d'installation classée dès l'ouverture de l'enquête publique qui a lieu du 30 août 2004 au 30 septembre 2004.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées
S.A d'Armement Rémy et Cie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la S.A d'Armement Rémy et Cie dont le siège social est 5, cours de Dakar - 76200 Dieppe, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation à titre de régularisation, d'exploiter un atelier de mareyage, d'éviscération filetages de poissons et énucléation de noix de Saint Jacques, implanté à l'adresse précitée.

Cette exploitation est soumise à autorisation : préparation ou conservation de produits d'origine animale (10t/j).

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité par courrier préfectoral en date du 20 juillet 2004 à émettre un avis sur cette demande de régularisation de poursuivre l'exploitation d'installation classée dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 6 septembre 2004 au 6 octobre 2004.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'autorisation à titre de régularisation d'exploiter l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public et cession à Sodineuf Habitat
Normand - terrain rue Alexandre Ribot**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la S.A. Sodineuf Habitat Normand a achevé de construire des logements locatifs situés dans la cité du Vieux Bel Air, rue Alexandre Ribot à Neuville-lès-Dieppe, en décembre 2003.

Le plan cadastral des terrains d'assiette foncière, référencés section 466 AD n° 82 et 500, fait apparaître une différence entre les limites cadastrales et les limites réelles du terrain. De fait, Sodineuf a implanté ses constructions selon la délimitation marquée par les fonds de trottoirs existants qui ne prennent pas en compte les pans coupés qui apparaissent sur le document d'arpentage.

Afin de régulariser l'emprise effective des parcelles Sodineuf, il convient de déclasser du domaine public l'emprise de ces pans coupés d'une superficie respective de 91ca et 85ca et de céder ces surfaces pour l'euro symbolique à Sodineuf qui prendra en charge les frais de géomètre et de notaire afférents au dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1° d'approuver l'ouverture de la procédure de déclassement du domaine public des pans coupés nécessaires à Sodineuf pour son programme de constructions situées rue Alexandre Ribot à Neuville-lès-Dieppe,

2° d'approuver, après déclassement, la cession de ces terrains, d'une contenance totale de 176 m², pour 1 € symbolique,

3° d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de la procédure de déclassement et à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public et cession à l'OPAC de Seine
Maritime - parcelles rue Guibert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que lors de l'étude de faisabilité pour la restructuration de la Saurisserie de l'île du Pollet entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Seine-Maritime, l'Architecte des Bâtiments de France et le service urbanisme, il a été constaté d'une part que la parcelle référencée section AP n° 64 donnant sur la rue Guibert n'était pas linéaire par rapport à la rue, d'autre part que l'ancienne Saurisserie était implantée de fait sur une partie de la voie publique.

Pour l'instruction du permis de construire de 21 logements locatifs par l'O.P.A.C., il est convenu que la restructuration de l'îlot ne doit pas conserver le recoin donnant sur la rue Guibert pour la qualité architecturale du projet ainsi que sa conformité au POS et à la ZPPAUP dont le règlement impose une implantation des constructions en limite du domaine public. De plus, un tel recoin est générateur d'actes d'incivilité (amoncellement d'ordures ménagères, coin pour les chiens...).

Afin de permettre à l'O.P.A.C. de réaliser son projet de construction, il convient donc de déclasser du domaine public cette parcelle d'une superficie approximative de 8 m², de régulariser l'emprise effective sur la voie publique d'une superficie approximative de 28 m², et de céder ces surfaces pour l'euro symbolique à l'O.P.A.C. qui prendra en charge les frais de géomètre et de notaire afférents au dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. d'approuver l'ouverture de la procédure de déclassement du domaine public :
 - de la parcelle permettant l'alignement de la façade sur la rue Guibert du projet de l'O.P.A.C. (superficie d'environ 8 m²)
 - de l'emprise effective sur laquelle est implantée une partie de la Saurisserie (superficie d'environ 28 m²),
2. d'approuver, après déclassement, la cession de ces deux parcelles, d'une contenance totale d'environ 36 m² pour 1 € symbolique,
3. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de la procédure de déclassement et à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du complexe balnéaire de Dieppe
Marché de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 29 juillet 2004, la Commission d'appel d'offres de la Ville de Dieppe a attribué aux entreprises suivantes, dans le cadre de l'appel d'offres ouvert européen, les marchés de travaux relatifs aux lots déclarés fructueux, à savoir :

	LOTS	Entreprises	Montant des offres retenues HT (total des 2 tranches)
1	Démolitions - création plateforme - gros œuvre - Charpente bois - Etanchéité - Menuiseries extérieures aluminium - Fermeture	Sogea Nord Ouest 76650 Petit Couronne	8 485 000,00 €
2	Métallerie serrurerie	Buray et Fils 76270 Neufchâtel en Bray	307 327,30 €
5	Sols durs scellés	Snidaro 21800 Sennecey lès Dijon	1 137 072,00 €
8	Peinture	GM Rivière 76000 Rouen	503 831,30 €
10	Plomberie	Rousseau Bâtiment 76203 Dieppe Cédex	434 000,00 €
11	Traitement eau de mer - sauna hammam - bains bouillonnants	Imatec 59840 Perenchies	1 085 028,61 €
12	Traitement d'air - Ventilation - Chauffage -désenfumage	Dalkia 80003 Amiens	1 108 780,00 €
13	Electricité courants forts et faibles -éclairage public	Rousseau Bâtiment 76203 Dieppe Cédex	626 051,30 €
14	Equipement en cabines de piscine	Suffixe 70190 Rioz	59 333,38 €
15	Equipement en casier de piscine	Suffixe 70190 Rioz	162 008,73 €
17	Equipement en toboggan	Spot 41100 Naveil	48 265,00 €*

18	VRD	Eurovia Haute Normandie 76880 Arques la Bataille	226 506,51 €
19	Espaces verts et minéraux	Groupement Eurovia (mandataire) / Valois / Cegelec	710 338,50 €
20	Clôtures	Berrenger 76660 Londinières	47 386,00 €
21	Gestion des entrées	Elisath 54100 Nancy	66 437,50 €
	Total HT des lots attribués		15 007 366,13 €

(*) Pour le lot 17 « Équipement en toboggan », la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché pour l'offre initiale de l'entreprise SPOT pour le montant de 46 079,00 € HT correspondant à la longueur de 40,00 m fixée dans le cahier des charges. Toutefois, celle-ci ayant signalé que le développé réel du toboggan est de 44,00 m, une mise au point du marché est effectuée selon les dispositions de l'article 59 du Code des Marchés Publics. Le montant du marché est donc porté à 48 265,00 € HT.

Le montant des lots attribués s'établit à 4,34 % en dessous de leur estimation

La commission a par ailleurs déclaré les lots suivants infructueux :

Lot n°03 : Menuiserie intérieure / Platelage bois / Isolation

Lot n°04 : Faux plafonds

Lot n°06 : Sols souples collés

Lot n°07 : Parquet

Lot n°09 : Ascenseur

Lot n°16 : Equipement en mobilier de piscine

Elle a décidé de relancer la consultation sous la forme négociée conformément à l'article 35-1 du Code des Marchés Publics ; la procédure négociée sera menée avec publicité préalable et mise en concurrence selon les articles 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Vu la décision de la Commission d'appel d'Offres du 29 juillet 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Président de la SEMAD (société mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe), à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres du 29 juillet 2004 et le marché de l'entreprise SPOT pour le lot n°17 « Équipement en toboggan » pour le montant suite à sa mise au point, et à exécuter tous les actes de gestion de ces marchés, notamment la signature des ordres de services de commencer les travaux

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)
- ☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de Restauration Immobilière "Cœur historique de Dieppe"
Enquêtes publiques préalables à la 5^{ème} tranche de Déclarations
d'Utilité Publique de travaux et d'acquisitions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche, validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002, a ciblé 18 parcelles et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral est en cours d'élaboration.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une 5^{ème} tranche de DUP, qui porterait sur 27 parcelles. (voir liste des immeubles ci-joint).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 27 parcelles repérées, 5 ont ainsi été ciblées pour cette cinquième tranche de DUP en vue d'une acquisition pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, pour la création d'espaces publics et font l'objet d'une enquête parcellaire (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le lancement de la 5^{ème} tranche de Déclarations d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée.

2°) de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de la dite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espace publics, et celle concernant l'enquête parcellaire.

3°) d'informer Monsieur le Préfet de Département que ces déclarations d'utilité publique devront être établies au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention publique d'aménagement "Cœur Historique de Dieppe"
Compte rendu annuel à la collectivité année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 Juillet 1999.

L'article 20.3 de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

1. Bilan de l'opération pour l'exercice 2003

L'opération d'aménagement de l'îlot 16 Grande Rue et du 9 Rue du Haut Pas s'achèvera en 2004. La restructuration de l'îlot Grande Rue n° 188 -196 n'a pu débuter qu'au début de l'année 2004 après validation de l'Architecte des Bâtiments de France.

La SEMAD a acheté plusieurs biens d'une valeur globale de 1 207 000 € dont : « la menuiserie » place du Petit Enfer, le 118 -120 Grande Rue et le 188 -190 Grande Rue.

Le partenariat entre la SEMAD et cette société ainsi que l'intervention des acteurs immobiliers locaux ont permis de limiter la durée du portage foncier des opérations de restructuration supporté par le bilan de la CPA.

2. Prévisions pour 2004

L'année 2004 sera importante en travaux, avec notamment la réalisation du curage de l'îlot dans la copropriété du 17 rue Notre Dame, la restructuration des immeubles 188 - 196 Grande Rue et la consolidation du 63, Grande Rue. Le montant des acquisitions sera similaire à celui de 2003.

Les prévisions portent sur l'achat de 2 200 m² pour un prix de 954 000 €.

La majorité des immeubles déjà sous DUP ou simplement ciblés dans la Z.P.P.A.U.P. et dans le P.R.I. sont mis en vente par leur propriétaire, ce qui rend ainsi le marché immobilier très actif.

La SEMAD propriétaire de l'îlot 47 à 51 Rue Saint Jacques rencontre des difficultés avec M. et Mme Chevereau qui occupent les locaux du rez-de-chaussée. Dès qu'un accord sera trouvé sur le montant de l'indemnité des époux Chevereau, la SEMAD revendra l'immeuble.

La SEMAD cherche à diversifier les sources de commercialisation en vendant notamment à des investisseurs indépendants.

3. Bilan et Perspectives

Les résultats sont encourageants et le bilan est positif. La nouvelle convention OPAH de renouvellement urbain avec volet insalubrité a été signée. Le rythme de la réhabilitation s'est accéléré depuis 1999, 269 logements ont été réhabilités, 138 logements vacants ont été remis sur le marché, 69 ménages ont été relogés.

La SEMAD développe une mixité sociale dans le cœur historique de Dieppe et met l'accent sur la diversité des loyers et des types de logements grâce au dispositif des subventions.

Une centaine d'immeubles sont en cours de traitement à travers quatre tranches de DUP. Trois tranches complémentaires de DUP devront être engagées dans les années à venir pour réhabiliter une centaine d'immeubles supplémentaires. Pour traiter les immeubles dégradés, il est nécessaire d'utiliser des moyens plus coercitifs que la DUP. Il faut conjuguer et superposer les arrêtés d'insalubrité, les arrêtés de périls et la DUP pour résoudre les situations complexes.

La Ville de Dieppe et la SEMAD ont décidé de revoir le prix de vente à la hausse des immeubles à usage d'habitation et des autorisations spéciales de travaux, afin de maintenir un niveau de qualité de prestations de l'aménageur sans menacer l'équilibre du bilan :

- Le prix de vente des logements est passé de 385 € le m² à 426 € le m²,
- Le prix de vente des commerces est déterminé en fonction du coût du marché,
- Le prix de vente des AST est désormais de 80 € le m² contre 54 € le m² initialement.

Enfin, il existe trois projets de réaménagement d'îlots urbains:

- La Tour aux crabes.

La SEMAD a acquis par préemption au nom de la Ville «l'ancienne menuiserie Quesnel», cet immeuble est une des clefs de la reconversion du site de la Tour aux crabes. Le réaménagement de celle-ci suppose la maîtrise foncière des deux parcelles.

- L'ancien cinéma « Le Royal », îlot Grande Rue, rue de l'Épée.

Une DUP sera mise en œuvre afin d'acquérir l'immeuble et de le démolir, pour créer une surface commerciale au rez-de-chaussée et de construire des logements dans les étages. A ce jour, des contacts ont été pris avec la Société HLM Dialogue pour la partie logement, afin de minimiser le coût d'acquisition de l'ensemble foncier le propriétaire actuel pourrait être payé sous forme de dation en se voyant rétrocéder le rez-de-chaussée commercial.

- Le réaménagement de la cour des sœurs.

Un programme de construction de logements HLM est en cours de définition. Le bailleur social Sodineuf Habitat Normand est l'opérateur pressenti pour la réalisation de l'opération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de l'opération année 2003 adressé par le concessionnaire, comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture, tels qu'annexés au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Aliénation de patrimoine HLM
Logement sis à Dieppe 57 rue de la Barre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Société Anonyme d'HLM Sodineuf Habitat Normand souhaite procéder à la cession de l'appartement n° 5 situé à Dieppe, 57 rue de la Barre - Espace de la Barre.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation ainsi que les collectivités qui ont garanti les emprunts sur le maintien ou non de la garantie.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette transaction et au maintien de la garantie de l'emprunt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Subvention exceptionnelle - Club Nautique d'Aviron

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que Jean Baptiste Macquet du Club Nautique d'Aviron a été qualifié pour participer aux Jeux Olympiques sur le 8 avec barreur, du 14 au 22 août 2004, à Athènes en Grèce.

Par courrier en date du 14 juin, la ville de Dieppe a été sollicitée pour participer à la promotion de cet événement.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 1 500 € au Club Nautique d'Aviron et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40-6574-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Attribution d'une subvention exceptionnelle au DUC Rugby

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'aider le DUC Rugby à poursuivre ses différentes actions sur la saison sportive 2004/2005,

Il est proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 240.6574- 339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Conventions de partenariat entre la Ville de Dieppe et deux associations sportives : Club Municipal de Natation de Dieppe et DUC Hand Ball

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose :

a) Convention avec le Club Municipal de Natation de Dieppe

Pour répondre aux besoins d'effectifs du secteur nautique du service des sports, il a été mené une action de partenariat entre la ville et le club de natation afin que les salariés de l'association, diplômés du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, viennent en renfort des agents territoriaux des piscines municipales.

Il a été défini, pour la saison de septembre 2004 à août 2005, que le Club Municipal de Natation de Dieppe s'engage à effectuer 1 240 heures de surveillance et de cours dans les piscines municipales. En contrepartie, la ville met à sa disposition les installations sportives pour les entraînements et les compétitions, et lui apporte une aide financière complémentaire de 15 379,00 €.

b) Convention avec le DUC Hand Ball

Dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, il a été mené une action de partenariat entre la ville de DIEPPE et le D.U.C. Hand Ball.

D'une part, le D.U.C. Hand Ball s'engage à mettre à disposition de la ville, un éducateur pour assister les différentes activités sportives, à raison de 15 heures la semaine (sur la base de 47 semaines) principalement sur les périodes de congés scolaires.

D'autre part, la ville de Dieppe met à disposition du club les installations sportives municipales pour les entraînements et les championnats et apporte une aide financière complémentaire de 8 340,00 € pour la saison de septembre 2004 à août 2005.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions de partenariat avec ces deux associations sportives,
- d'allouer les aides financières telles que proposées,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions de partenariat,
- et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40-6574.2-339

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention accueil social Ville, Conseil Général et Caisse d'Allocations
Familiales - renouvellement de la convention et modification du
mode de facturation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 2 février 2001, la Ville de Dieppe a signé avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales, une convention pour l'accueil d'enfants de familles en difficulté afin de les faire bénéficier de stimulations d'éveil, le tout dans le respect des responsabilités parentales.

Aux termes de cette convention, le Conseil Général s'engageait à participer financièrement pour 7 enfants, sur la base des places occupées à hauteur de 40% du prix de journée des crèches.

Dans un courrier en date du 18 novembre 2002, la Ville sollicitait la révision de la convention pour aller dans le sens d'une participation du Conseil Général sur la base de la place réservée.

La convention étant caduque depuis le 2 février, dans un courrier du 13 juillet la Ville informait le Conseil Général de son impossibilité de poursuivre l'accueil des enfants au-delà du 1^{er} septembre.

Le Conseil Général vient de transmettre la nouvelle convention pour 5 places à temps complet fractionnable, en accueil collectif, réparties sur l'ensemble des structures communales.

Le Conseil Général s'engage à participer à la prise en charge du coût financier sur la base de 45% du prix de journée plafonné CNAF accueil permanent, par place réservée, soit 5 places, multiplié par le nombre de jours d'ouverture annuelle des structures, soit 215 jours.

La participation de la CAF et des parents reste inchangée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la nouvelle convention d'accueil social.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Sodineuf Habitat Normand - participation de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine stipule, notamment par son article 51, que les sociétés qui sont ni actionnaire majoritaire, ni actionnaire minoritaire, disposent d'un délai de 12 mois, à compter de la publication de la loi, pour proposer un pacte d'actionnaires. La société d'HLM Sodineuf Habitat Normand est concernée par les dispositions de ce texte.

Jusqu'à présent la participation de la ville de Dieppe à Sodineuf Habitat Normand était établie sur la base des statuts de juin 1999. Il importe pour la collectivité au regard, d'une part, de la conduite d'une politique volontariste en matière de logement social et, d'autre part, des intérêts que possède la ville de Dieppe dans la société d'HLM (ne serait-ce que par le montant des emprunts de ladite société qu'elle garantit) d'assurer la pérennisation de son rôle décisionnaire dans la société au vu des nouvelles dispositions légales et, pour ce faire, de participer au pacte tripartite d'actionnaires.

Dans cette perspective, il est envisagé que la ville de Dieppe s'associe avec le CIPL de Dieppe afin de conclure, in fine, un pacte avec la Caisse d'Epargne.

Cette entente, reposant sur la cession au CIPL d'une partie des parts détenues par la ville, permet à ce partenaire de détenir un nombre d'actions lui assurant la majorité au conseil.

En contrepartie, le CIPL donne à la ville de Dieppe un certain nombre de garanties qui seront maintenues à l'identique même en cas d'augmentation de capital de la société :

- l'octroi de 3 postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration s'imputant de manière irrévocable et définitive sur le contingent CIPL.
- la présidence à un administrateur représentant la ville de Dieppe pour la période de 2005-2006,
- une augmentation du quota de logements détenu par la ville de Dieppe égale à au moins 30% sur les logements à construire,
- le soutien du CIPL dans une importante opération de réhabilitation en centre ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Député-Maire à céder au CIPL 700 actions que la ville de Dieppe détient dans le capital de la société Sodineuf Habitat Normand au prix de la valeur de cession maximale autorisée,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer un protocole d'entente entre la ville de Dieppe et le CIPL de Dieppe afin de prendre acte de l'engagement des deux parties tel que présenté ci-dessus,

3°) de conclure, sur ces bases, le pacte majoritaire conforme aux dispositions légales rappelées en préambule et, à cet, effet, d'autoriser M. le Député-Maire à signer ledit pacte.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 10 voix contre (Mme LEVISTRE BREARD, groupe communiste et groupe socialiste)
- ☞ 1 abstention (Mme MASSUGER)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition d'une aquarelle pour la salle des mariages de la mairie de
Neuville "Puys, vue de Dieppe"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°29), Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°8), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. MARTINE, Mme OUVRY (à partir de la question n°30), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°7), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M.HAMEL à M. LEVEAU, M. MARTINE à M. BLONDEL, Mme OUVRY à M. HOORNAERT (à partir de la question n°30), Mme SAINT PAUL à Mme HUCHET, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme BELLENGER, M. MARTIN à M. VERGNORY, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. WILKINSON à Mme SANNIER, M. PARIS à M. CUVILLIEZ.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose à la Ville de Dieppe l'acquisition au prix de 150 € d'une aquarelle de Pierre Larchevesque, artiste peintre de notre région, intitulée « Puys, vue de Dieppe », afin d'embellir la salle des mariages de Neuville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer l'acquisition de cette aquarelle.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 9 septembre 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

